

La Caselle

Enchênée

SEPTEMBRE 2013 - N° 33

LA GAZETTE DE L'ASEL



La caselle de Nouel

*Association de Sauvegarde de
l'Environnement du pays de
Lalbenque*

APRES LE POULAILLER, LE CANARDAILLER... ET VIVE LA MALBOUFFE !

Deux ans après l'affaire du poulailler de Lalbenque qui a obtenu du maire Jacques Pouget son permis de construire en donnant une interprétation très discutable de la réglementation du PLU voté quelques mois plus tôt, (*voir les articles des Caselle d'avril et août 2011*), nous voici de nouveau confrontés à un projet similaire, cette fois-ci dans la commune de Laburgade. Il ne s'agit plus de poulets mais de canards avec deux bâtiments de 6 000 volatiles (*l'un pour les canetons et l'autre pour les canards adultes*), en bordure de la D 10, sur la gauche en allant de Lalbenque à Laburgade, au lieu-dit « La Bertrande ». Tout comme le poulailler de Lalbenque en bordure de la départementale de Lalbenque à Fontanes. On va finir par croire que les éleveurs de palmipèdes et autres gallinacés affectionnent particulièrement les bordures de départementales pour bien mettre en valeur leurs exploitations en même temps que la qualité paysagère de notre département !

Ce projet fait couler de l'encre et échauffe les esprits depuis longtemps à Laburgade où le maire, René Calvet, s'est toujours opposé à l'implantation d'un tel élevage à cet endroit sur sa commune. Les 11 membres du conseil municipal semblent divisés sur cette question épineuse. Malgré cette opposition continue et tenace du maire, monsieur Morales (*le porteur du projet*) a déposé le 12 novembre 2012 une demande de permis de construire qui lui a été refusé par le maire et par le préfet Gonzalez en date du 6 mars 2013 pour les motifs suivants : présence à 400 mètres de la fontaine d'Outriols, implantation des bâtiments sur une unité foncière avec une pente naturelle pouvant induire des ruissellements superficiels et absence d'une fosse à lisier pour les

canetons durant la première année d'exploitation. Tout le monde pensait en mars dernier que ce projet serait définitivement abandonné. C'était sans compter sur les mutations fréquentes des préfets et sur la possibilité offerte au porteur de projet de faire un recours gracieux auprès des services préfectoraux. Début mai, le préfet Gonzalez quitte le Lot et est remplacé par le nouveau préfet Cazevave-Lacrouts. Entre temps, le porteur de projet avait fait un recours hiérarchique dès le 13 mars et, à la surprise générale, sans que le projet ait été modifié sur le fond, le permis de construire lui a été accordé en date du 17 juin dernier...et ceci malgré l'opposition du maire de Laburgade.

Tel est, à grands traits, le déroulement de cette affaire qui est loin d'être terminée. On peut légitimement s'interroger sur le fonctionnement de l'Administration de ce pays qui donne un avis défavorable en mars et qui, suite à l'arrivée d'un nouveau préfet, change d'avis et accorde le permis de construire. Fait-il y voir le signe de quelques pressions secrètes exercées par la Chambre d'Agriculture ou par la coopérative « CAPEL La Quercynoise » désireuse de créer des élevages de canards et de laquelle sera salarié monsieur Morales si le projet arrive à terme ? La question se pose quand on sait que, dans son recours gracieux, on ne trouve aucune modification du projet si ce n'est une diminution du nombre de têtes de 42 000 à 30 000 par an.

Contactée par les voisins immédiats et par le maire de Laburgade, l'ASEL ne pouvait pas rester en dehors du débat. Compte tenu des grandes réserves émises par le syndicat de l'Iffernet quant aux atteintes possibles à

la qualité des eaux du captage du Tréboulou, de l'opposition du maire du village et de l'ancien préfet, de l'avis très défavorable donné par la paysagiste-conseil, madame Valérie Labarthe, et de la proximité du Chemin de Saint-Jacques classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, compte tenu de tous ces éléments l'ASEL n'apportera pas son soutien à ce type d'exploitation industrielle. On nous dit que cet élevage n'aura rien d'industriel mais qu'il sera artisanal ! Ce type de propos est une insulte au travail des véritables éleveurs-artisans qui élèvent, gavent et transforment les canards, dans leur ferme, d'un bout à l'autre de la chaîne, dans des conditions d'élevage véritablement artisanales, à taille humaine, avec une quantité de canards infiniment moindre (*en général moins d'un millier par an*) que les 30 000 bêtes du projet en question et avec le souci d'offrir aux consommateurs des produits de très bonne qualité. (*canards de 4 ou 5 mois prêt à gaver, temps de gavage de 3 semaines avec maïs non OGM*).

On nous dit également qu'il faut favoriser l'implantation de nouveaux paysans dans ce territoire où tous les agriculteurs disparaissent au fil des ans ! L'activité prévue dans cet élevage n'a rien d'une activité paysanne et là encore c'est insulter le monde paysan que de prétendre voir dans ce type d'exploitation une activité agricole. Un paysan, comme son nom l'indique, entretient les paysages. Un agriculteur, comme son nom l'indique toujours, cultive la terre. Où voit-on l'entretien des paysages dans cette exploitation à venir ? Où se cache l'activité agricole quand on sait que l'alimentation des canards sera entièrement achetée sous forme de granulés, sans production sur l'exploitation ? La réalité est plus simple et plus désolante : l'exploitant d'un tel élevage ne sera qu'un pauvre nourrisseur-salarié de La Quercynoise, mal payé, qui lui procurera des canetons à peine nés avec la charge de les élever jusqu'à l'âge où ils pourront être gavés pour en faire du foie gras et autres gourmandises. Un tel élevage va dans le droit fil de la logique de la FNSEA, syndicat majoritaire, qui mène le monde agricole dans le mur depuis des décennies. Seuls les agriculteurs qui font le choix de la qualité, dans des exploitations à taille humaine, avec maîtrise de la chaîne d'un bout à l'autre de l'activité et la mise en place de circuits les plus courts



possibles entre producteurs et consommateurs, seuls ces agriculteurs-là font le choix de l'avenir...au lieu de répéter inlassablement les erreurs qui ont mené notre société à la malbouffe généralisée et à l'éradication du monde paysan avec ses 480 suicides en 2010 et la disparition de 300 000 exploitations agricoles en 20 ans.

Le village de Laburgade, célèbre pour son chemin des puits et ses vieilles maisons quercynaises, mérite mieux que l'implantation d'une verrue paysagère sur la route la plus fréquentée qui mène au village. Le voisin immédiat de la future exploitation, monsieur Laurent De Munck, verra, si l'élevage voit le jour, son projet de création de chambres d'hôtes partir en fumée. Comment concilier des chambres d'hôtes haut de gamme, à haute teneur écologique, avec la vue, les odeurs et le bruit d'un élevage de 30 000 canards par an, à proximité immédiate ?

Un recours gracieux auprès du préfet a été déposé vers la mi-août, par le voisin immédiat, pour demander l'annulation du permis de construire. Dans l'attente d'une réponse des services instructeurs de l'Administration, l'ASEL et le GADEL étudient les possibilités d'un recours au contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

Daniel Pasquier

« Couac autour d'un élevage de canards »

C'est sous ce titre que la Dépêche a informé la population locale des derniers rebondissements autour de l'implantation de cet élevage de canards. Un article mesuré qui résume assez bien la situation. Dommage que la rédactrice de l'article ait oublié de noter que l'ASEL est à l'initiative de cette opposition et de ce recours gracieux en faisant de notre association une simple « association de sauvegarde de Lalbenque » ! Sauvegarde de quoi ? Des escargots qui traversent les chemins de randonnées ? Il eût été bon de préciser qu'il s'agit de la sauvegarde de l'environnement du pays de Lalbenque. Il eût été également bon de rappeler que le GADEL (*Groupement des Associations de Défense de l'Environnement du Lot*) est très mobilisé sur ce dossier emblématique. Simple oubli ou stratégie de contournement pour mettre en veilleuse des associations qui dérangent ?

L'IFFERNET VA DE L'AVANT

Le Syndicat des eaux de l'Iffernet a décidé, à la suite d'un appel d'offres, de changer l'exploitant du réseau de distribution d'eau potable du canton de Lalbenque: Véolia Environnement succède ainsi à la Lyonnaise des Eaux, pour une durée de 12 ans et 6 mois.

Si le prix de l'eau reste inchangé pour le moment, le nouveau contrat comporte néanmoins des changements importants qui traduisent une plus grande implication du Syndicat dans la gestion courante du service.

Le premier sujet de satisfaction est la diminution de la rémunération de Véolia de 12% par rapport à celle de La Lyonnaise. Elle permettra au Syndicat de se constituer une épargne pour financer le renouvellement des vieux réseaux (290 kilomètres de réseau au total) en limitant le recours à l'emprunt et par là même la hausse du prix de l'eau dans les prochaines années. De plus, Véolia prendra en charge le remplacement de 3200 compteurs d'eau et les nouveaux compteurs assureront une télé-relève

permettant à chacun de consulter sa consommation d'eau en temps réel par Internet.

Par ailleurs, le nouveau contrat comporte plusieurs obligations pour le délégataire et des indicateurs de performance visant à améliorer l'efficacité du service et la satisfaction des abonnés. On citera notamment l'amélioration du rendement du réseau : il est actuellement de 69% seulement, ce qui signifie que près du tiers de l'eau prélevée par le Syndicat dans les nappes souterraines se perd dans les conduites de distribution. Véolia s'est engagée à ramener le niveau des fuites de 1.5 à 1.0 mètre cube par jour et par kilomètre de réseau, ce qui devrait permettre d'atteindre un rendement d'environ 80%, du niveau de la moyenne nationale, à la fin du contrat.

Enfin, les travaux relatifs aux nouveaux branchements, qui auparavant étaient assurés par la Lyonnaise des eaux, sans véritable contrôle du Syndicat sur les prix, seront désormais réalisés par une entreprise indépendante, choisie par le Syndicat à la suite d'une mise en concurrence.

Donc à ce jour, que du positif dans ce changement, tant pour les infrastructures que pour les abonnés des dix communes qui font partie de ce syndicat.

A suivre...

Thierry Le Reun



CARTON ROUGE

Au cours de cet été, l'ASEL a été alertée par des habitants de Cieurac de l'existence d'odeurs nauséabondes, cadavériques, provenant des alentours de la maison des chasseurs que l'on aperçoit, en contrebas du château de Cieurac, à une vingtaine de mètres de la route Cahors-Lalbenque. Notre association s'est déplacée et a pu constater que les chasseurs persistent à creuser des trous à la mini-pelle pour y jeter des carcasses de chevreuils abattus quelques jours plus tôt et laissées à l'air libre pendant des semaines. (Voir photo) On a même pu relever

des entrailles qui se putréfient et qui attirent des milliers de mouches. Les odeurs dégagées sont telles qu'elles arrivent jusque sur la route départementale et incommode les premières maisons situées un peu au-dessus.

La législation en vigueur n'impose pas aux chasseurs de faire appel à une entreprise d'équarrissage puisque la viande est prélevée à la source sur l'animal dont il ne reste que le thorax, les pattes, les peaux et parfois les entrailles. La société de chasse est donc en droit d'enterrer ces restes d'animaux...à condition de creuser un trou suffisamment profond et de le recouvrir de terre immédiatement pour éviter la propagation d'odeurs nauséabondes. Les chasseurs de la société Lalbenque-Cieurac le savent mais passent allègrement outre à cette réglementation puisque, l'an dernier, le voisinage avait été

soumis aux mêmes odeurs incommodes. Le maire avait été prévenu.

Cette fois-ci, l'ASEL est intervenue directement auprès de l'ONCFS, Office National de la Chasse et de



la Faune Sauvage ainsi qu'auprès de la Direction Départementale des Services Vétérinaires qui a mené son enquête. Un rappel réglementaire a été adressé aux deux associations de chasse intervenant sur le territoire de Cieurac. Il leur a été précisé que l'enfouissement des déchets de chasse est autorisé lorsque les quantités produites sont inférieures à 40 kg, et qu'il doit s'agir d'un enfouissement réel, avec couverture par une quantité suffisante de terre et/ou de chaux pour éviter un

déterrage trop facile, et ce à chaque dépôt. Au-delà de 40 kg, il devrait être fait appel à l'équarrisseur. L'éventualité de poursuites pénales a également été évoquée.

La fédération des chasseurs du Lot, ainsi que certaines sociétés de chasse adhérentes, tentent de mettre en place des points de collecte accessibles par les camions d'équarrissage, mais elles rencontrent quelques difficultés.

Les relations entre la société civile,

très majoritairement anti-chasse, et les chasseurs ne sont pas toujours simples. Si nous voulons arriver à des rapports respectueux et à une entente cordiale entre les citoyens d'opinion différente sur ce sujet, il faut au minimum que les chasseurs se plient à la réglementation qui leur est imposée et ne se comportent pas en maîtres des lieux, à l'écart de la loi. L'ASEL y veillera.

Daniel Pasquier



CARTON VERT

Au château de Cieurac



...et à son propriétaire passionné, Monsieur Pascal Dupuy, qui consacre une grande partie de ses congés à faire visiter ce château du XV^{ème}, au style qualifié de gothique classique.

Comme ce n'est pas sous son meilleur jour que nous le voyons depuis la route de Lalbenque à Cahors, nous sommes nombreux à ne l'avoir jamais visité. Quelle erreur, car ce château qui a connu bien des vicissitudes a été magnifiquement restauré et mis en valeur par un jardin à la Française et un ameublement de qualité en adéquation avec son époque.

La porte d'entrée et l'escalier en pierre sont dignes des châteaux renaissance les plus renommés. L'escalier est particulièrement surprenant avec sa rampe en pierre creusée dans les murs et ses dessous de marches au

décor finement sculpté, restauré en 1956 par un sculpteur sur pierre lalbenquois (*plus précisément de Vialaret*), Bernard Rollin, qui a su respecter le thème initial d'un décor différent sur chaque marche, et agrémenté de multiples symboles. [A voir absolument](#) bien que l'on puisse regretter un temps d'ouverture très restreint sur l'année.

A "Découverte et Sauvegarde du Patrimoine"

... [l'association de Vidailac](#) qui restaure le petit patrimoine bâti et entretient les chemins de terre. Il ont récemment été jusqu'à reconstruire quelques mètres plus loin le socle d'une croix de rogations, si typique du Lot, qui était régulièrement endommagée par les véhicules prenant le virage trop serré sur la route de Vidailac à Limogne.



Arnaud Prochaska

LE GADEL A 30 ANS

Le GADEL, association de défense de l'environnement du Lot, fête ses 30 ans. A cette occasion il organise trois tables rondes sur le thème de la transition énergétique :

- Samedi 28 septembre à 14h30 à Lalbenque : photovoltaïque et solaire thermique
- Samedi 5 octobre à 14h30 à Cajarc : hydroélectricité
- Samedi 12 octobre à 14h30 à Loubressac : biomasse, bois et méthanisation

Mais aussi une journée festive le Samedi 19 octobre à Sabadel Lauzes, avec grillades (*participation 5€*), et une exposition sur les grands moments du GADEL, ainsi qu'une animation musicale.



Pour fêter ses 30 ans, le CADEL vous propose des débats, une journée de vendanges, et un grand rendez-vous convivial pour marquer l'événement.

Pour une transition énergétique citoyenne et solidaire.

Des tables rondes d'information, réunissant des spécialistes et des porteurs de projets, introduiront les débats avec le public. Dans trois communes du département :

- Samedi 28/09 à 14h30, à Lalbenque, le photovoltaïque et le solaire thermique
- Samedi 05/10, à 14h30, à Cajarc, l'hydroélectricité
- Samedi 12/10, à 14h30, à Loubressac, la biomasse, bois et méthanisation

Un beau dimanche de vendanges

selon la maturité du raisin, le 29/09, le 05/10 ou le 12/10
Vendanges manuelles en vignoble bio, au Château, Les Crotailles à Fages.
Inscrivez-vous dès à présent auprès du GADEL.

Samedi 19 octobre :

Journée festive d'anniversaire à Sabadel-Lauzes

Déjeuner avec grillades, légumes et fruits de saison.
Participation de 5€ pour grillades, pain et vin.
Apportez en complément légumes, fruits de saison ou dessert.
Exposition : "Les grands moments du GADEL". Animation musicale et sketches.

Merci de bloquer ces dates dans votre agenda, plus de précisions prochainement...



UN BEL AMENAGEMENT

La caselle de Nouel, depuis son toilettage, fait partie désormais d'une des plus belles cartes postales du territoire et est visitée chaque jour par nombre de touristes qui s'arrêtent en bordure de route pour découvrir ce petit patrimoine exceptionnel. La municipalité de Lalbenque ayant refusé de subventionner les travaux de rénovation (*malgré nos demandes répétées*) d'un montant de 22 000 €, le maire a tenu à faire un geste pour montrer sa préoccupation de participer, à sa manière, à cette belle réussite. La mairie a donc acheté une grande et solide table en sapin, placée sous les chênes avoisinants la caselle de façon à permettre aux touristes et marcheurs de faire une halte agréable ou de manger sur place.



Il ne se passe pas une journée sans que cette table ne fasse le bonheur d'un couple ou d'une famille en quête d'un lieu agréable pour se restaurer.

Après discussions avec l'ASEL, il fut décidé de ne pas mettre de poubelle sur ce lieu et de faire confiance à l'esprit citoyen des touristes et autres passants pour garder cet endroit propre. Et pour encourager les gens à faire preuve de cet esprit civique élémentaire, notre association a composé un petit texte court, joliment tourné, imprimé sur une plaque de chêne et accrochée à l'arbre qui jouxte la table...un texte qui semble remplir son rôle puisque personne ne semble laisser par terre des détritiques et ordures.

*Autour de la caselle
Que l'on dit de Nouel
Près de cette borie
Désormais rajeunie
On ne jette bien sûr
Ni déchets, ni ordures !
Ce serait faire offense
Aux efforts de tous ceux
Qui ont donné naissance
Au charme de ce lieu.*

La réalisation de cette plaque a été également prise en charge par la municipalité de Lalbenque. l'ASEL et les propriétaires de la caselle ne peuvent que remercier l'effort financier de la municipalité de Lalbenque et sa participation à l'embellissement et «au charme de ce lieu».

Daniel Pasquier

DERNIERE MINUTE : Dans la nuit du vendredi 30 août, la table a été dérobée. Une plainte pour vol a été déposée à la gendarmerie par le maire de Lalbenque.

UNE MAISON-RUCHER UNIQUE EN MIDI- PYRENEES

Promilhanes a beau être un territoire tout proche de Lalbenque et sa région, peu de gens connaissent le petit trésor que recèle cette commune depuis quelque temps. Un trésor sous forme d'un petit patrimoine exceptionnel puisqu'il s'agit d'une maison-rucher et que ce type d'habitat est le seul et unique exemplaire dans toute la région Midi-Pyrénées.

Il s'agit d'une petite maison de 15 mètres carrés environ, avec un toit en lauzes, un sol en terre cuite et un étage, construite probablement vers 1825...à la même époque que la construction du moulin à vent sur la même commune. A une date difficile à évaluer, cette maison s'est dotée de petites ruches (25 cm de largeur sur 30 de profondeur), coffres en bois encastrés totalement dans l'épaisseur du mur, avec un petit trou au fond de chaque ruche qui communiquait à travers la muraille jusqu'à l'extérieur pour permettre aux abeilles d'aller et venir à leur guise. Chaque trou débouche à l'extérieur du mur au-dessus d'une pierre d'envol, en saillie d'une dizaine de centimètres, pour aider au décollage et à l'atterrissage des butineuses. On peut dénombrer 14 ruches joliment nichées dans le mur, 9 à l'étage et 5 au rez-de-chaussée. On pouvait donc récolter le miel, directement à l'intérieur de la maison, en ouvrant la porte supérieure de chaque ruche composée d'un compartiment haut et d'un compartiment bas.

Cette maison fut longtemps laissée à l'abandon et menaçait ruine rapidement si rien n'était fait pour la sauver. Le propriétaire n'ayant ni les moyens ni l'envie de se lancer dans une telle opération de rénovation, la mairie de Promilhanes a proposé le rachat du petit édifice dans le but de le rénover. Un grand bravo à la mairie, désormais fière de son moulin à vent du mas de la Bosse et de sa maison-rucher du mas de Méric.



Que les maires de la région en prennent de la graine : on les voit souvent si frileux à acheter pour un euro symbolique des petits patrimoines que les particuliers n'ont pas les moyens de rénover. Un bravo également à l'artisan qui a réalisé les travaux de couverture en lauzes, le même qui a changé toutes les lauzes de la caselle de Nouel en novembre et décembre 2011.

Un édifice étonnant, à deux pas de chez nous. L'ASEL ne peut que conseiller aux amoureux du patrimoine local de faire le déplacement. Mais attention ! Cette maison-rucher est en permanence fermée par crainte de vandalisme ou de détériorations des ruches. Mieux vaut téléphoner à la mairie avant toute visite ou espérer la présence du voisin qui prendra plaisir à ouvrir la porte de cette maison insolite...au bout d'un petit chemin bordé par un joli pigeonnier avec des murets remontés patiemment par l'association Sauvegarde du Patrimoine de Limogne. Et monsieur Conte, le charmant voisin, a d'autres trésors cachés à vous faire découvrir !

Le coût de l'opération tournant autour de 25 000 euros, la mairie de Promilhanes a bien sûr été aidée par des subventions importantes, à hauteur de 80 % environ, provenant du Département, de la Région et de la fondation Vieilles Maisons Françaises. Peut-être aurait-il été judicieux de faire appel à la générosité légendaire de multinationales agrochimiques comme Bayer, Syngenta, Monsanto et autres...qui mènent depuis plusieurs années un lobbying effréné et agressif pour imposer leur pesticides néonicotinoïdes, tueurs d'abeilles, et responsables de l'hécatombe dramatique et de la disparition annoncée des abeilles dans le monde. Mais ces criminels n'ont que faire d'une vulgaire maison-rucher et encore moins des colonies de butineuses qu'elle a jadis abritées. Ils préfèrent compter leurs centaines de millions de profits. Au lieu de tergiverser en atermoiements successifs et de négocier avec ces lobbys de compromis en moratoires, la Commission Européenne doit de toute urgence interdire définitivement, purement et simplement, l'utilisation de ces pesticides. Viendra un jour où il sera trop tard.

Daniel Pasquier



LE CHAUFFAGE PAR HYDRO-ACCUMULATION POUR CHAUDIÈRE À BOIS

Le bois chauffé deux fois dit-on ... la première quand on le rentre, la deuxième quand il brûle. Ce dicton est évident pour les gens qui ont opté pour ce moyen de chauffage économique mais très contraignant. Le bois peut être utilisé sous plusieurs formes : granulés de bois, plaquettes de bois dans des chaudières adaptées ou bûches dans une cheminée ou une chaudière. Je passerai sous silence les poêles à sciures répondant à des spécificités très particulières.

Malgré les apparences, le choix de la chaudière à bois est délicat. Pour fonctionner correctement, une chaudière doit être utilisée à sa puissance nominale, ce qui rend délicat son dimensionnement par rapport à une maison d'habitation. Trop petite, elle sera incapable de chauffer la maison les jours de grand froid, et trop puissante elle sera sous employée, ce qui entraînera des phénomènes de post combustion, de bistrage de la chaudière, de corrosion et des émissions polluantes.

Un étude des établissements [Danilo](#) constate que les chaudières sont la plupart du temps sur dimensionnées Sur 230 jours de chauffage une chaudière fonctionne :

- durant 6 jours à 100% de sa capacité
- durant 19 jours à 75%
- durant 105 jours à 50%
- durant 60 jours à 30%
- durant 40 jours à 25%

L'hydro-accumulation répond à ces problèmes. Elle

GAZ D'AUTOMNE : DANGER !

Le 12 juillet dernier, le Conseil d'Etat a renvoyé devant le Conseil Constitutionnel une question prioritaire de constitutionnalité à propos de la loi de juillet 2011 qui interdit en France la fracturation hydraulique pour extraire le gaz de schiste.

C'est la société américaine Schuepbach Energy qui avait contesté cette loi devant le tribunal de Cergy-Pontoise. Ce dernier avait renvoyé la question devant le Conseil d'Etat qui, lui-même, reconnaissant « le caractère sérieux » de la requête, a demandé au Conseil Constitutionnel de se prononcer dans un

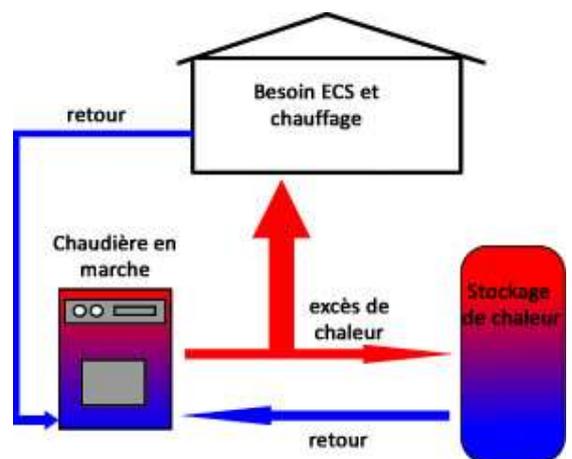
est adaptée à l'usage de chaudières à bûches, notamment celles à tirage forcé ou inversé qui sont les dispositifs les plus performants sur le marché. Qu'est-ce que l'hydro-accumulation ?

Le principe consiste à mettre en parallèle de la chaudière un ballon ou des ballons, avec une bonne isolation, d'une capacité de 500 à 2500 l suivant les besoins calorifiques.

Ces ballons ont pour fonction :

1. De récupérer le surplus de chaleur produit par la chaudière durant son fonctionnement notamment en demie saison.
2. De restituer la chaleur de l'eau des ballons au bâtiment lorsque la chaudière est arrêtée. Cela permet d'utiliser la chaudière au maximum de ses performances et d'espacer le temps entre deux chargements de bûches de bois.

Ces ballons peuvent être équipés en outre de dispositifs pour eau chaude sanitaire ou être couplés avec des panneaux solaires.



Gérard Pernot

délai de trois mois.

La réponse du Conseil Constitutionnel va tomber cet automne, avant le 12 octobre. Un éventuelle censure de la loi pourrait remettre en cause l'annulation de certains permis (*dont celui de Cahors*) même si le gouvernement a assuré, malgré les tergiversations d'Arnaud Montebourg et le limogeage de Delphine Batho, qu'il maintiendrait son opposition à l'exploitation des gaz de schiste.

Tant que le Conseil Constitutionnel ne s'est pas prononcé, nous avons toujours une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes. La vigilance s'impose...

Arnaud Prochaska

DEUX DATES A RETENIR EN SEPTEMBRE

La dernière semaine de septembre va être marquée par deux dates proposées par l'ASEL.

LE MARDI 24

à 20 h 30, à la Maison Communautaire de Lalbenque, notre association, en lien avec Ciné-Lot, propose à la population le merveilleux film « DES ABEILLES ET DES HOMMES » de Markus Imhoof, sorti en février 2013.

Entre 50 et 90% des abeilles ont disparu depuis quinze ans. Cette épidémie, d'une violence et d'une ampleur phénoménales, est en train de se propager de ruche en ruche sur toute la planète. Partout, le même scénario : par milliards, les abeilles quittent leurs ruches pour ne plus y revenir. Aucun cadavre à proximité, aucun prédateur visible. Arrivée sur terre 60 millions d'années avant l'homme, l'apis mellifera (*l'abeille à miel*) est aussi indispensable à notre économie

qu'à notre survie.

Aujourd'hui, nous avons tous de quoi être préoccupés : 80 % des espèces végétales ont besoin des abeilles pour être fécondées. Sans elles, pas de pollinisation, donc pratiquement plus de fruits ni légumes.

Il y a soixante ans, Einstein avait déjà insisté sur la relation de dépendance qui lie les butineuses à l'homme : «Si l'abeille disparaissait du globe, l'homme n'aurait plus que quatre années à vivre.»

Tout en pointant la folie d'un monde qui se fait à tout, pourvu que l'argent rentre, ce documentaire aide à comprendre quelle évolution est possible et comment le cycle vital pourra se perpétuer.

Un débat aura lieu à la fin du film avec un apiculteur lotois.

LE SAMEDI 28

à Lalbenque, Le GADEL (*Groupement des Associations de Défense de l'Environnement du Lot*) organise sa première journée de réflexion autour du thème de la transition énergétique. En raison du projet de centrale sur notre commune, sur le terrain de

Cournesses, la journée à Lalbenque sera consacrée à l'énergie photovoltaïque. Un stand sera tenu sur le marché du samedi matin où la population est invitée à venir discuter et s'informer sur la transition énergétique indispensable en ce début de 21^{ème} siècle.

Dans l'après-midi, à 14 h 30, une conférence aura lieu à la Maison Communautaire sur le photovoltaïque et le solaire thermique en présence du Maire de Lalbenque, de l'ASEL, du GADEL et de Quercy-Energie. Venez nombreux vous informer, débattre avec les politiques et les techniciens et vous tenir au courant de l'avancée du projet de centrale photovoltaïque sur notre village. Jacques Pouget ne manquera pas de faire à la population un point complet sur ce projet auquel l'ASEL a apporté son soutien à condition qu'il fasse l'objet d'un large débat public et qu'il soit géré, majoritairement, par les collectivités locales.

Deux autres débats auront lieu dans le département, l'un à Cajarc, le 5 octobre autour du thème de l'hydroélectricité. L'autre à Loubressac, le 12 octobre autour des thèmes de la biomasse, du bois et de la méthanisation.

ASEL

Mairie de Lalbenque
46230 Lalbenque

Site internet : <http://www.asel.eu.com/>

Tel. 05 65 31 75 91 ou 05 65 20 24 89

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal, alors n'hésitez pas à nous rejoindre



Adhésion à l'association (inclus l'abonnement à la Caselle Enchênée) :

- Individual : 15€ / an
- Pour un couple : 20€ / an

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

EMAIL :

Dépôt légal préfecture de Cahors : Avril 2007 : n° 46/2007/06